

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2018**

Réf : 2018 – n° 05/5.2

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 3

Absents : 5

Date de convocation : 19-07-2018

Date d'affichage : 19-07-2018

L'an deux mille dix-huit, Le VINGT SIX JUILLET à 18 h, Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, à la Salle Oustaou, en raison des travaux de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. BER à C. BONATO H. THELENE à O. BERTRAND

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN

Absents : J. SOLEYROL, R. BOUTEILLER, F. LABARUSSIAS, C. BERTINI, A. JACINTO

II - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Pierre Maumejean procède à l'appel nominatif des conseillers. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

III – NOMINATION DU SECRETAIRE

Pierre Maumejean propose la candidature de Noémie CLAUDEL, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Unanimité

IV - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

La convocation a été envoyée le 19 Juillet 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- I – Appel nominatif des conseillers.
- II – Ouverture de la séance.
- III – Nomination du secrétaire
- IV – Approbation de l'ordre du jour de la séance
 - 1) Contrat Grand Site Occitanie

AFFAIRE UNIQUE.

CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE

- rapporteur : M. le Maire

En date du 13 avril 2018, les élus du Conseil Régional ont approuvé la candidature d' « Aigues-Mortes, Camargue Gardoise » au label « Grands Sites Occitanie », porté par le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise au nom de l'ensemble des partenaires du tourisme, du patrimoine et du développement durable du territoire. A cet égard, la Région Occitanie, le Département du Gard, le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, le PETR Vidourle Camargue et les communes des cœurs emblématiques : Aigues-Mortes, le Grau-du-Roi et Saint-Gilles, et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole souhaitent signer le contrat annexé.

La démarche « Grand Site Occitanie » enjoint aux territoires qui portent une identité touristique forte à penser leur avenir touristique à horizon 2021. Le territoire concerné par le label Aigues-Mortes/Camargue Gardoise a ainsi élaboré une stratégie ambitieuse répondant à 5 orientations:

1. Organiser les flux touristiques au sein du territoire, et à son entrée, en améliorant les conditions d'accès et de circulation en voiture, puis en encourageant les déplacements doux ;
2. Valoriser des itinéraires de découverte thématiques qui singularisent la destination, notamment grâce au tourisme fluvestre ;
3. Déployer une offre culturelle importante en valorisant les sites historiques du territoire ;
4. Proposer un tourisme expérientiel ;
5. Etablir une gouvernance efficace et déployer une ingénierie dédiée au projet.

Devenir « Grand Site Occitanie », c'est se mobiliser aux côtés du Conseil Régional, dans un contexte de vive concurrence du champ touristique, autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal

- D'autoriser le Maire à signer le contrat « Grand Site Occitanie » ci-annexé.
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre Maumejean explique la raison pour laquelle le conseil municipal a été réuni pour cette seule question. En effet, après des mois de réunions le COPIL avait défini un axe de propositions sur la gouvernance, une « colonne vertébrale » du projet et du contrat. Lorsque ce contrat est arrivé, malgré les réunions qui s'étaient tenues, ce dernier n'était pas exactement ce qu'il attendait. Certaines ambiguïtés étaient à clarifier. Une réunion a donc eu lieu à Nîmes au Conseil Départemental en Juin, sous l'autorité du vice-président de la Région et de tous les acteurs concernés et certains points ont pu être clarifiés notamment au niveau de l'appellation qui a bien été confirmée : Label Aigues-Mortes-Camargue Gardoise.

A partir de là, le contrat définitif a été rédigé et proposé à la signature des parties prenantes, signé par la Région le 20 Juillet.

Il convient donc d'une part d'officialiser la signature de ce contrat avant la fin du mois septembre avec la venue de la Présidente de la Région, et de déposer les dossiers avant cette date pour instruction par la Région. Il faut donc que ce contrat soit signé le plus rapidement possible par tous les partenaires, il a déjà été signé au Grau du Roi, à St Gilles. C'est la raison pour laquelle il a réuni le conseil municipal ce soir.

Stéphane Pignan prend la parole :

" Je ne peux que me réjouir de voir notre ville mise en avant dans le cadre de la politique touristique voulue et mise en avant par le Conseil Régional. Le contrat qui nous est soumis ce jour démontre que la concurrence entre les villes est de plus en plus vive. L'attractivité de notre commune doit nous pousser, au-delà de ce contrat à mettre en place une politique ambitieuse pour obtenir un tourisme de qualité. A cet égard lors du dernier Conseil Municipal, vous faisiez référence Monsieur le Maire à la bonne tenue de la place Saint Louis. Je ne partage pas totalement vos avis sur la question. Il semble indispensable de rappeler aux commerçants qu'une charte régleme les panneaux mis en place pour leur établissement. L'image de notre ville est à ce prix. Au-delà de ce contrat c'est au quotidien que se forge l'image de notre ville."

Pierre Maumejean partage son avis. En effet, Aigues-Mortes est un cœur emblématique et la Place St Louis est le cœur d'Aigues-Mortes. Il a expliqué lors du dernier conseil municipal que tout n'était pas parfait, et que le côté qui posait problème est celui que signale M. Pignan avec la prolifération des panneaux publicitaires. Il signale que sur les 2 passages stratégiques, l'un du côté de Toro Luna, la réglementation est bien respectée. Par contre, du côté de l'ancien établissement « Asunte », la réglementation n'est pas du tout respectée. Une expérimentation va être mise en place avec un traçage très léger au sol, de façon à ce qu'en dehors des services, dans un premier temps, le passage soit respecté et que les gens puissent circuler librement.

Pendant le service, la réglementation sera moins stricte, mais une fois le service terminé, le passage devra être à niveau libéré.

Il a donné des instructions à la Police Municipale de verbaliser sur les panneaux illicites et sur les parasols que l'on peut qualifier de « satellites ».

Marielle NEPOTY explique que la « guerre » des panneaux est lancée, la Police Municipale passe très souvent pour faire des remontrances, certains dénoncent leurs voisins. Effectivement des sanctions vont être prises mais elle n'est pas sûre de gagner le combat.

Pierre Maumejean déclare que ce combat « sera gagné » et la réglementation respectée.

Stéphane Pignan intervient juste pour rappeler que la Place St Louis est l'image de la ville, et pour le moment elle n'est pas très flatteuse.

Marielle NEPOTY constate que dès que la patrouille s'en va, les panneaux reviennent.

Olivier Bertrand souhaite savoir sur le contrat Grand Site Occitanie quelles sont les personnes qui ont travaillé sur les dossiers et sur le tableau annexé, remarque qu'Aigues-Mortes est citée à plusieurs endroits et il souhaite avoir des éclaircissements.

Pierre Maumejean lui répond que ce dossier a été étudié lors de différentes réunions en sa présence, avec Mme Noémie CLAUDEL, avec Mme la DGSA, avec la Directrice de l'Office de Tourisme de la Commune qui va devenir dans ce projet l'Office de tourisme Interrégional, Chef de file de la promotion touristique du territoire de la Camargue Gardoise, et il rappelle que les élus ont eu raison de conserver la compétence tourisme.

Concernant la feuille de route qui a été annexée, il a fallu travailler sur un certain nombre de dossiers qui ont été donnés à titre indicatif.

En ce qui concerne Aigues-Mortes, ont été déposés les dossiers suivants :

- les vitraux de la Chapelle des Capucins,
- la rénovation de l'Eglise
- l'illumination des différents monuments patrimoniaux de la ville, que ce soit l'Eglise, la Place St Louis, les Remparts.

En ce qui concerne le chiffrage :

- l'Eglise a un cout prévisionnel de 3 500 000 €
- les vitraux de la Chapelle des Capucins sont plus compliqués à chiffrer car il se pose le problème « luminosité ». Effet, il y a un côté ajouré et un côté obstrué, ce qui est complexe à chiffrer mais le montage financier est en train d'être fait avec l'aide de M. Campos.
- La rénovation de l'orgue de l'Eglise pourrait être également subventionnée mais plutôt avec le PETR.

Il rappelle que le Grand Site Occitanie ce n'est pas que la Région, le Département, les communes, c'est aussi le PETR, important pour les fonds européens, c'est aussi l'intervention du SPOTT qui prévoit la réunion de partenariats, de concertations, de collaborations entre les Offices de Tourisimes départementaux de l'Hérault, du Gard et des Bouches du Rhône.

Le Grand Site Occitanie s'adresse non seulement aux collectivités territoriales, mais aussi aux grandes entreprises privées, et dans le GSO Aigues-Mortes-Camargue Gardoise, il y a deux entreprises qui sont retenues : Les Salins du Midi et les Grands Domaines du Littoral.

Cédric Bonato s'étonne de constater, dans les signataires du contrat, l'absence de St Laurent d'Aigouze alors qu'il y a le Fort de Peccais et la Tour Carbonnière qui se trouvent dans l'Opération Grands Sites.

Pierre Maumejean explique que c'est la CCTC qui signe le contrat, représentant la Commune de St Laurent d'Aigouze qui a transféré sa compétence en matière de tourisme.

Cédric Bonato s'étonne également de l'absence de signature de Vauvert ou de son intercommunalité, avec le site du Centre du Scamandre.

Pierre Maumejean répond que Vauvert n'est pas un cœur emblématique.

Olivier Bertrand intervient à nouveau sur la feuille de route et demande des explications sur le pôle d'équilibre multimodal. Il note sur la feuille « stratégie de création de pôles d'échanges multimodaux et/ou stationnement éloigné de Camargue Gardoise » budgétée pour 2 M€ et plusieurs villes y sont citées. Il demande des précisions.

Pierre Maumejean répond qu'il y a trois pôles d'échanges multimodaux prévus correspondants aux trois cœurs emblématiques, à savoir Aigues-Mortes, St Gilles, le Grau du Roi. Chaque commune montera son dossier et sa prévision budgétaire.

En ce qui concerne Aigues-Mortes, le pôle d'échange multimodal sera sur la Route de Nîmes, au rond point du sel, puisque c'est déjà l'emplacement retenu pour accueillir les bus des cars scolaires, les cars de touristes lorsque le projet de la gare va démarrer, ce qui ne vas pas tarder. Le dossier du pôle d'échange multimodal va être monté par les services avec le calcul de son montage financier et de son incidence budgétaire.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 18 h 30

Le Maire,		Gilles Traullet
Noémie Claudel <i>Secrétaire de séance</i>	Philippe Cathala	Marielle Nepoty
Arnaud Fourel	Patricia Van der Linde	Jean Claude Campos
Jeannine Soleyrol <i>Absente</i>	Claude Laurie	Patrice Deville
Alain Baillieu	Jean Claude Baschiou	Ariane Molluna
Michel Leblanc	Véronique Bonvicini	Hélène Thélène <i>Proc. à O. Bertrand</i>
Olivier Bertrand	Sabine Rous	Maguelone Chareyre
Christelle Bertini <i>Absente</i>	Nathalie Theodose	Cédric Bonato
Rachida Bouteiller <i>Absente</i>	Amandine Jacinto <i>Absente</i>	Alexandra Bonnet
Fabrice Labarussias <i>Absent</i>	Guillaume Ber <i>Proc. à C. Bonato</i>	Stéphane Pignan